

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-803-1819 du 21/01/2019

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2019

Références : Arrêté du 19/02/2015 publiés au J.O du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 45 du 6 décembre 2018 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Chefs d'établissements - Formateurs-référents - Candidats

Dossier suivi par : Mme MICHEL - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 72 03 - Courriel : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr - Mme ANCENAY - Chef de bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE VAF - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sous la responsabilité d'un formateur référent et/ou d'un représentant légal par internet à l'adresse suivante :

<http://bia.ac-aix-marseille.fr/> du mercredi 30 janvier au mercredi 13 mars 2019

Les épreuves auront lieu le **mercredi 29 mai 2019 à 14 heures**

- ⇒ Pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique** : Epreuve écrite obligatoire (2h30) et une épreuve facultative d'anglais (30mn)
- ⇒ Pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** : Epreuve écrite (3h00)

Pour le CAEA, seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, celle-ci comportera 2 parties. Une note inférieure à 10/20 à l'une des 2 épreuves orales sera éliminatoire. Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA.

- 1°) La calculatrice est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est utilisé.
- 2°) Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat d'Aix-Marseille www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique « examens et concours » puis « résultats aux examens et concours »
- 3°) En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par la division des examens et concours du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

Vous pouvez également contacter le comité d'initiation régional à l'aéronautique et spatial (CIRAS) à l'adresse suivante : ciras@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille